



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pôle EAU  
Affaire suivie par : Julie GUIMELLI  
Tel : 04.92.30.20.94  
Mél : julie.guimelli@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**  
Service Environnement Risques

Le Préfet des Alpes de Haute-Provence  
à  
Mesdames et Messieurs les Maires

Digne-les-Bains, le 7/11/2022

**OBJET :** Prise de restrictions sur le bassin versant du Vançon et prolongation des restrictions liées à la sécheresse sur le département des Alpes de Haute-Provence.

**P.J. :** Arrêté préfectoral et affiche de communication

Mesdames et Messieurs les Maires,

L'état des ressources en eau de la région reste préoccupant en raison du déficit pluviométrique enregistré depuis le début de l'année et des faibles débits mesurés dans les cours d'eau pour la saison. Ce déficit de pluie et de neige n'a pas permis une recharge des cours d'eau et des nappes dans de bonnes conditions et leur niveau est inférieur aux valeurs saisonnières habituellement observées.

Les faibles précipitations de ce début d'automne n'ont pas permis d'améliorer la situation.

En conséquence, j'ai décidé de prolonger les mesures liées à la sécheresse sur l'ensemble du département.

En outre, la situation s'est dégradée depuis plusieurs semaines sur le bassin versant du Vançon. J'ai donc décidé d'appliquer le stade d'Alerte à la sécheresse sur ce bassin.

Des tensions entre les usages de l'eau demeurent. Dans ce contexte de rareté de la ressource, je vous invite à bien vouloir informer vos administrés sur la situation actuelle et à les sensibiliser sur la nécessité de réaliser des économies d'eau.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il vous est possible de prendre un arrêté communal spécifique si cela est nécessaire afin de préserver la ressource en eau potable et d'anticiper le risque de pénurie.

Je vous invite en outre, y compris si votre commune n'est pas actuellement concernée par des mesures de restriction, à montrer l'exemple à nos concitoyens et de faire une consommation économe de la ressource en eau. La gestion de la ressource en eau doit être l'affaire de tous et les économies doivent être portées par l'ensemble des usagers : agriculteurs, industriels, collectivités ou particuliers.

Enfin, je vous demanderais de bien vouloir me signaler toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre de ces diverses mesures.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération distinguée.

Direction Départementale des Territoires  
Avenue Demontzey – CS 10211 – 04002 DIGNE LES BAINS CEDEX  
Tél : 04 92 30 55 00 - mel : [ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)  
Horaires d'ouverture au public : de 9h à 11h30 et l'après-midi sur rendez-vous, du lundi au vendredi  
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> - Twitter @prefet04 – Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence